

VILLE DE GRANDVILLIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.

Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- Mme PICHARD Hélène
- Mme PLÉ Séverine
- Mme HOUBIGAND Christine
- M. ANTHIERENS Jacques
- Mme BRETON Sabine
- Mme FRANCISCO Siham
- M. DUBUIS Jean-Claude
- Mme POCHOLLE Amélie
- M. RAOU Philippe,
- Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD
- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.
- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

M. Alain WIART est élu secrétaire de séance.

Date d'affichage : 21 juillet 2023 Date de convocation : 13 juillet 2023	Nombre de conseillers : En exercice 23 Présents 13 Votants 17
---	--

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Valide** le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

2. Budget supplémentaire de la commune 2023

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 équilibré dans sa section de fonctionnement et en sur équilibre dans sa section d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 2 498 607 €	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	807 803 €
Chapitre 012 (charges de personnel)	997 000 €
Chapitre 014 (atténuation de produits)	87 078 €
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	141 000 €
Chapitre 66 (charges financières)	11 600 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	433 126 €
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)	2 000 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	19 000 €
RECETTES : 2 498 607 €	
Chapitre 013 (atténuation de charges)	3 904 €
Chapitre 70 (produits de services)	70 025 €
Chapitre 73 (impôts et taxes)	1 629 091 €
Chapitre 74 (dotations et participations)	778 824 €
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	16 753 €
Chapitre 76 (produits financiers)	10 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 2 304 411 €	
Opération 1005 : éclairage public	62 972 €
Opération 1101 : vidéo-surveillance	10 000 €
Opération 1702 : rénovation rue diverses et trottoirs	229 313 €
Opération 2002 : réhabilitations des chemins ruraux	3 376€
Opération 2003 : Réhabilitation de l'ancien centre de secours	446 587 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	383 463€
Opération 2103 : Boulodrome	44 289€
Remboursement du capital	98 000 €
Chapitre 20	53 238€
Chapitre 21	240 000 €
Chapitre 001 (résultat section d'investissement 2022 reporté)	733 173 €
RECETTES : 2 305 263 €	
Subventions d'investissement	743 171 €
F.C.T.V.A.	216 000€
Taxe d'aménagement	4 000€
Excédent de fonctionnement 2022	150 092 €
Produits de cessions d'immobilisation	73 000€
Recours à l'emprunt	1 100 000 €
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	19 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 de la commune, dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à déposer toutes les demandes subventions possibles pur l'exécution de ce budget.

3. Budget assainissement supplémentaire 2023

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 en suréquilibre dans chaque section.

EXPLOITATION	
DEPENSES HT : 313 179 €	
Déficit d'exploitation 2022 reporté	67 413€
Chapitre 011 (charges à caractère général)	118 000 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	672 €
Chapitre 68 (Dotations aux provisions semi budgétaire)	30 000€
Chapitre 042 (dotations aux amortissements)	97 094 €
RECETTES HT : 317 179 €	
Chapitre 70 (produits de services)	6 000 €
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	300 000 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	11 691 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 1 173 358 €	
Opération 0504 : zone de loisirs	75 000 €
Opération 1101 : station d'épuration	469 454 €
Remboursement du capital	3 960 €
Chapitre 20	266 607 €
Chapitre 21	85 000 €
Chapitre 23	261 646 €
Subventions d'équipement	11 691 €
RECETTES : 1 184 269 €	
Excédent d'investissement reporté	950 264€
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	97 094 €
Subventions d'équipement	136 911 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 « assainissement », dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à solliciter toutes les subventions possibles.

4. Budget régie municipale supplémentaire 2023

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 équilibré dans chaque section.

EXPLOITATION	
DEPENSES : 1 065 361 €	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	950 000 €
Chapitre 66 (charges financières)	7 400€
Chapitre 042 (opération d'ordre transfert entre sections)	107 961 €
RECETTES : 1 065 361 €	

Chapitre 70 (produits de services)	453 200 €
Chapitre 74 (subvention d'exploitation)	431 126 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	64 284 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 147 961€	
Remboursement du capital	20 000 €
Chapitre 20	0 €
Chapitre 21	0 €
Chapitre 23	60 336 €
RECETTES : 151 302 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	107 961 €
Emprunt	40 000€
Réserves	3 341€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 de la régie municipale d'exploitation du réseau de chaleur, dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à solliciter toutes les subventions possibles.

5. Régie municipale

Monsieur le Maire précise que l'actualisation des indices de la formule de calcul au 1er janvier 2023 fait que certains abonnés paient moins de R2, que ce qui est facturé par Lin 2000.

Aussi, il convient de procéder à la modification suivante :

- Pour la maison de retraite, le R20 est fixé à 26€ par URF.
- Pour le collège, le R20 est fixé à 25€/URF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide la modification des tarifs des abonnements pour ces 2 abonnés.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

6. Stagiaire

Monsieur le maire propose de reprendre Monsieur Alexis Savary en stage (20 semaines) du 11/09/23 au 05/07/2024 au sein des services techniques (espaces verts), dans le cadre de sa seconde professionnelle à la MFR d'Yzengremer.

La gratification sera de 4.05€/h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré

- Valide le recrutement du stagiaire et sa gratification,
- Autorise le maire à effectuer les démarches afin de lui permettre d'obtenir la dérogation d'utiliser les machines thermiques (tondeuse, débroussailleuse...),
- Autorise le maire tout document afférent.

7. Financement du poste de chef PVD

Monsieur le Maire indique que la CCPV a recruté un agent en tant que chef de projet « Petites villes de demain », depuis le 01/06/2023, pour les communes de Grandvilliers et Formerie, et suivi du CRTE (contrat territorial de relance et de transition écologique).

L'agent est recruté par la CCPV et les communes de Grandvilliers et Formerie s'engagent à participer à hauteur de 12.5% du salaire brut chargé.

Elle sera chargée de :

- Participer à la finalisation du projet de territoire et en définir la programmation, en assurer le suivi et l'évaluation ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme,
- Assurer la veille et la recherche de financement,
- Animer le pilotage du CRTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le financement du poste de chef de PVD.
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

8. Questions diverses et tour de table

C. DANIEL :

- Fait le point sur les animations passées et futures.

M. Douchet félicite Mme Daniel pour son implication dans ses missions.

C. RINGARD :

- Précise que l'entretien des espaces verts suit son cours.

L. MIREY :

- Demande si des élus veulent participer à la fête patronale avec l'association Balade Nature Découverte.
- Le centre social participera à la fête patronale avec la rosalie.
- Lors du prochain conseil, une présentation sur les consommations électriques 2022 sera effectuée.

C. BEAUBECQ :

- Indique que le cimetière est rempli de mauvaises herbes.

Il est répondu que les agents ont débuté l'entretien cette semaine.

J. DEFER :

- Indique que des habitants souhaitent ouvrir les routes à 19h et non 20h lors de la brocante.

Il est répondu que la fermeture des routes permet aux agents de la commune de ranger et nettoyer la voirie en sécurité.

- Indique que certaines associations qui bénéficient de subvention n'ont pas aidé lors de la brocante et ne trouve pas ça normal.

Il est évoqué la possibilité de lier la subvention à la présence des bénévoles des associations.

- Evoque la situation des barrières route de Dargies.
- Evoque les affiches sur les vitres de la Mairie.

D. DELATTRE :

- L'association historique va faire un Char pour la fête patronale.
- Une sortie à la broserie de st Félix aura lieu le vendredi 28 juillet.
- La chapelle est équipée de tables, chaises et grilles.
- Lors du forum des associations, la chapelle sera ouverte (exposition faite par des artistes de la commune). L'ouverture se poursuivra la semaine suivante (l'après-midi).

M. Delattre est nommé vice-président de l'office du tourisme de Gerberoy.

M JOURDAIN :

- Evoque la situation des camions placent de la Cense.

Monsieur le maire répond qu'il est compliqué de gérer le stationnement des camions sur la commune.

G. MONCEAU :

- Indique que les travaux de la rue des myosotis ne sont toujours pas réalisés. Il se plaint également de l'entreprise chargée de retirer les lignes Orange.

H. PICHARD :

- Lance un appel concernant la situation de Mme Wallet, dont la maison a été frappée par la foudre (aide pour trouver un logement).

A. WIART :

- Fait le point sur les travaux en cours (rue des myosotis, ZRV).

J. LARCHER :

- Indique le montant de la facture gaz pour les 6 premiers mois (110 000€).
- Indique qu'une réunion a lieu ce jour pour les béguinages. Les 4 premiers logements devraient être installés d'ici la fin de l'année.
- Evoque le salon du savoir-faire.
- Pour le 11 novembre, Madame Gallet se propose de prendre le relai des expositions que faisait M. Monceau.
- Indique que les travaux de la salle du conseil et du hall ont coûté environ 80 000€ (dont 40 000€ de fenêtres).
- Monsieur le Maire met fin au conseil municipal à vingt heures.



Récapitulatif des délibérations prises pendant la séance :

Délibération n°2023-05-47 - Budget communal supplémentaire 2023

Délibération n°2023-05-48 - Budget assainissement supplémentaire 2023

Délibération n°2023-05-49 - Budget régie municipale supplémentaire 2023

Délibération n°2023-05-50 - Régie municipale - Augmentation du R2 pour le collège et la maison de retraite

Délibération n°2023-05-51 – Stagiaire

Délibération n°2023-05-52 - Financement du poste de chef PVD



Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 21 juillet 2023
En exercice 23	Date de convocation : 13 juillet 2023
Présents 13	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.

Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- Mme PICHARD Hélène
- Mme PLÉ Séverine
- Mme HOUBIGAND Christine
- M. ANTHIERENS Jacques
- Mme BRETON Sabine
- Mme FRANCISCO Siham
- M. DUBUIS Jean-Claude
- Mme POCHOLLE Amélie
- M. RAOU Philippe,
- Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD
- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.
- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur Alain WIART est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-05-47 : Budget communal supplémentaire 2023

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 équilibré dans sa section de fonctionnement et en sur équilibre dans sa section d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 2 498 607 €	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	807 803 €
Chapitre 012 (charges de personnel)	997 000 €
Chapitre 014 (atténuation de produits)	87 078 €
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	141 000 €
Chapitre 66 (charges financières)	11 600 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	433 126 €
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)	2 000 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	19 000 €
RECETTES : 2 498 607 €	
Chapitre 013 (atténuation de charges)	3 904 €
Chapitre 70 (produits de services)	70 025 €

Chapitre 73 (impôts et taxes)	1 629 091 €
Chapitre 74 (dotations et participations)	778 824 €
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	16 753 €
Chapitre 76 (produits financiers)	10 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 2 304 411 €	
Opération 1005 : éclairage public	62 972 €
Opération 1101 : vidéo-surveillance	10 000 €
Opération 1702 : rénovation rue diverses et trottoirs	229 313 €
Opération 2002 : réhabilitations des chemins ruraux	3 376€
Opération 2003 : Réhabilitation de l'ancien centre de secours	446 587 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	383 463€
Opération 2103 : Boulodrome	44 289€
Remboursement du capital	98 000 €
Chapitre 20	53 238€
Chapitre 21	240 000 €
Chapitre 001 (résultat section d'investissement 2022 reporté)	733 173 €
RECETTES : 2 305 263 €	
Subventions d'investissement	743 171 €
F.C.T.V.A.	216 000€
Taxe d'aménagement	4 000€
Excédent de fonctionnement 2022	150 092 €
Produits de cessions d'immobilisation	73 000€
Recours à l'emprunt	1 100 000 €
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	19 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 de la commune, dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à déposer toutes les demandes subventions possibles pur l'exécution de ce budget.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jacques LARCHER





Ville de GRANDVILLIERS

60210 – Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : En exercice 23 Présents 13 Votants 17	Date d'affichage : 21 juillet 2023 Date de convocation : 13 juillet 2023
<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.</p> <p>Absents ou excusés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme PICHARD Hélène- Mme PLÉ Séverine- Mme HOUBIGAND Christine- M. ANTHIERENS Jacques- Mme BRETON Sabine- Mme FRANCISCO Siham- M. DUBUIS Jean-Claude- Mme POCHOLLE Amélie- M. RAOU Philippe,- Mme VERSCHUERE Sandrine. <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART <p>Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur Alain WIART est élu secrétaire de séance.</p>	

Délibération n°2023-05-48 : Budget assainissement supplémentaire 2023

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 en suréquilibre dans chaque section.

EXPLOITATION	
DEPENSES HT : 313 179 €	
Déficit d'exploitation 2022 reporté	67 413€
Chapitre 011 (charges à caractère général)	118 000 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	672 €
Chapitre 68 (Dotations aux provisions semi budgétaire)	30 000€
Chapitre 042 (dotations aux amortissements)	97 094 €
RECETTES HT : 317 179 €	
Chapitre 70 (produits de services)	6 000 €
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	300 000 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	11 691 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 1 173 358 €	
Opération 0504 : zone de loisirs	75 000 €
Opération 1101 : station d'épuration	469 454 €
Remboursement du capital	3 960 €
Chapitre 20	266 607 €
Chapitre 21	85 000 €
Chapitre 23	261 646 €
Subventions d'équipement	11 691 €
RECETTES : 1 184 269 €	
Excédent d'investissement reporté	950 264€
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	97 094 €
Subventions d'équipement	136 911 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 « assainissement », dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LARCHER





Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Ois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 13

Votants 17

Date d'affichage : 21 juillet 2023

Date de convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.

Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- Mme PICHARD Hélène
- Mme PLÉ Séverine
- Mme HOUBIGAND Christine
- M. ANTHIERENS Jacques
- Mme BRETON Sabine
- Mme FRANCISCO Siham
- M. DUBUIS Jean-Claude
- Mme POCHOLLE Amélie
- M. RAOU Philippe,
- Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD
- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.
- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur Alain WIART est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-05-49 : Budget supplémentaire 2023 de la régie municipale d'exploitation du réseau de chaleur

Monsieur le Maire, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et au vu des avis émis, présente le budget supplémentaire 2023 équilibré dans chaque section.

EXPLOITATION	
DEPENSES : 1 065 361 €	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	950 000 €
Chapitre 66 (charges financières)	7 400€
Chapitre 042 (opération d'ordre transfert entre sections)	107 961 €
RECETTES : 1 065 361 €	
Chapitre 70 (produits de services)	453 200 €
Chapitre 74 (subvention d'exploitation)	431 126 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	64 284 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 147 961€

Remboursement du capital

20 000 €

Chapitre 20	0 €
Chapitre 21	0 €
Chapitre 23	60 336 €
RECETTES : 151 302 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	107 961 €
Emprunt	40 000€
Réserves	3 341€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le budget supplémentaire 2023 de la régie municipale d'exploitation du réseau de chaleur, dans les deux sections,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.
- Autorise le maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LARCHER





Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : En exercice 23 Présents Votants	Date d'affichage : 21 juillet 2023 Date de convocation : 13 juillet 2023
<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, M. RINGARD Christophe, Mme PLÉ Séverine, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. DUBUIS Jean-Claude, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. RAOU Philippe, Mme VERSCHUERE Sandrine, M. MONCEAU Gérard.</p> <p>Absents ou excusés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme FRANCISCO Siham- Mme POCHOLLE Amélie.- Mme HOUBIGAND Christine. <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien- Mme POCHOLLE Amélie a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir à- <p>Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.</p> <p>Madame Séverine PLE est élue secrétaire de séance.</p>	

Délibération n°2023-05-50 : Régie municipale : augmentation du R2 pour le collège et la maison de retraite

Monsieur le Maire précise que l'actualisation des indices de la formule de calcul au 1er janvier 2023 fait que certains abonnés paient moins de R2, que ce qui est facturé par Lin 2000.

Aussi, il convient de procéder à la modification suivante :

- Pour la maison de retraite, le R20 est fixé à 26€ par URF.
- Pour le collège, le R20 est fixé à 25€/URF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

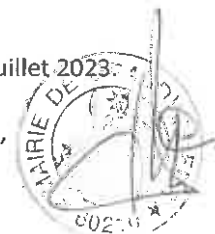
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide la modification des tarifs des abonnements pour ces 2 abonnés.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LARCHER





Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : En exercice 23 Présents 13 Votants 17	Date d'affichage : 21 juillet 2023 Date de convocation : 13 juillet 2023
<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.</p> <p>Absents ou excusés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme PICHARD Hélène- Mme PLÉ Séverine- Mme HOUBIGAND Christine- M. ANTHIERENS Jacques- Mme BRETON Sabine- Mme FRANCISCO Siham- M. DUBUIS Jean-Claude- Mme POCHOLLE Amélie- M. RAOU Philippe,- Mme VERSCHUERE Sandrine. <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART <p>Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur Alain WIART est élu secrétaire de séance.</p>	

Délibération n°2023-05-51 : Stagiaire

Monsieur le Maire propose de reprendre Monsieur Alexis Savary en stage (20 semaines) du 11/09/23 au 05/07/2024 au sein des services techniques (espaces verts), dans le cadre de sa seconde professionnelle à la MFR d'Yzengremer.

La gratification sera de 4.05€/h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le recrutement du stagiaire et sa gratification,
- Autorise le maire à effectuer les démarches afin de lui permettre d'obtenir la dérogation d'utiliser les machines thermiques (tondeuse, débroussailleuse...),
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LARCHER



Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 13

Votants 17

Date d'affichage : 21 juillet 2023

Date de convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques LARCHER, Maire.

Étaient présents : M. LARCHER Jacques, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, M. RINGARD Christophe, M. DOUCHET Frédéric, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN Hélène, M. LAURENT-CHARVET Sébastien, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- Mme PICHARD Hélène
- Mme PLÉ Séverine
- Mme HOUBIGAND Christine
- M. ANTHIERENS Jacques
- Mme BRETON Sabine
- Mme FRANCISCO Siham
- M. DUBUIS Jean-Claude
- Mme POCHOLLE Amélie
- M. RAOU Philippe,
- Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme Hélène PICHARD a donné pouvoir à M. Christophe RINGARD
- Mme HOUBIGAND Christine a donné pouvoir Mme Catherine DANIEL.
- M. DUBUIS Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Alain WIART

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur Alain WIART est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-05-52 : Financement du poste de chef de PVD

Monsieur le Maire indique que la CCPV a recruté un agent en tant que chef de projet « Petites villes de demain », depuis le 01/06/2023, pour les communes de Grandvilliers et Formerie, et suivi du CRTE (contrat territorial de relance et de transition écologique).

L'agent est recruté par la CCPV et les communes de Grandvilliers et Formerie s'engagent à participer à hauteur de 12.5% du salaire brut chargé.

Elle sera chargée de :

- Participer à la finalisation du projet de territoire et en définir la programmation, en assurer le suivi et l'évaluation ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme,
- Assurer la veille et la recherche de financement,
- Animer le pilotage du CRTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le financement du poste de chef de PVD.
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LARCHER

